

ENTREPRISE INDIVIDUELLE RADIATION

- [Imprimé P4 à télécharger](#) *fournir 2 exemplaires complétés et signés en original*
- Si vous nous adressez votre dossier par courrier :
votre dernier Extrait K Bis (ou une photocopie) justifiant de votre immatriculation
- Un pouvoir signé en original s'il y a lieu (*modèle en annexe*)
- Un extrait d'acte de décès s'il y a lieu

SI COMMERÇANT NON SEDENTAIRE

- Carte de non sédentaire
En cas de perte de la carte
- Requête au Juge du Tribunal de Commerce (modèle en annexe)
- Un chèque de **36.68 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI FORAIN

- Livret de circulation modèle A ou Carte de non sédentaire (si perte : voir ci-dessus)

SI FIN D'UNE LOCATION-GERANCE AVANT LE TERME (POUR LE LOCATAIRE GERANT)

- Acte de résiliation du contrat de location-gérance
- Attestation de parution avec texte ou journal d'annonces légales ou copie de la page

SI FIN D'UNE LOCATION-GERANCE PAR TACITE RECONDUCTION

- Attestation de parution avec texte ou journal d'annonces légales ou copie de la page

SI EIRL

- [Imprimé P EIRL à télécharger](#) *fournir 2 exemplaires complétés et signés en original*



- Il ne faut pas vous radier pour ensuite vous réinscrire afin de bénéficier du régime de micro-entrepreneur (*au titre de la même activité*) : vous devez contacter le Service des Impôts des Entreprises et SSI pour opter pour le régime micro-fiscal et micro-social.
- Par contre, les retraités ont la possibilité de reprendre leur activité en micro entreprise.
- Complément d'information sur :
 - l'**Accompagnement au Départ à la Retraite** (ADR) des travailleurs indépendants
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31263>
 - les **CONSEQUENCES FISCALES DE LA CESSATION**, en consultant le site des Impôts :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/cesser-mon-activitetransmettre-mon-entreprise>